

Séance du 4 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blossesville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 22
votants : 22

Date de convocation :

11 mars 2022

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Luc CLAEYSSENS, M. Joël DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Frédéric LEJEUNE, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Jean-Christophe DALLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Claude ROUSSIGNOL, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Jean-Pierre CANU, M. Alain COUROYER, M. Noël GODEFROY, M. Olivier MATEUF, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Pascal CAPRON, M. Christian LEROUX, Mme Josiane CERVEAU, Mme Mathilde ROUSSEL (2), Mme Martine PORET

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Yves GUERIN, M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Etienne LARDANS, M. Olivier LECONTE, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX (2), M. Gérard TIERCELIN.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures prévues à l'article 6 et notamment au IV) de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 s'appliquent jusqu'au 31 juillet 2022. Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent. Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

DELIBERATION N°2022-07 : OUVRAGES GERES, ENTRETENUS ET SURVEILLES PAR LE SMBVDV

D'après l'article 2 de ses statuts « objet et compétences », le Syndicat doit établir la liste des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques qu'il gère, entretient et surveille dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations). La liste et la localisation des ouvrages doit être établie par délibération.

Le tableau ci-dessous récapitule la liste des aménagements hydrauliques gérés, entretenus et surveillés par le SMBVDV, aucun système d'endiguement n'est concerné.

bassin versant	nom ouvrage	commune	lieu-dit	parcelle	type ouvrage	réalisation par autres collectivités	réalisation SMBV	
Brametot	Brametot 27	Autigny / Crasville la Rocquefort	Bois de Crasville	ZB B54,55, 56, 57,87	barrage avec prairie inondable		2003	
	Brametot 29	Autigny	La cote	ZA 7 ZA 8	barrage avec prairie inondable		2005-2008	
Canville	Canville 31-RD108	Autigny	Les fosselles Cent acres	ZC 99 ZD 20	barrage en appui sur remblai routier		2004	
	Canville 33	Autigny	Le bois Labarbe	ZA35 ZD 12	barrage avec prairie inondable		2005	
	Canville 24-26	Autigny	Cote de la Hayette	ZC 23	barrage avec prairie inondable		2018	
	Mère Reuville	Reuville	Amonlot	A166 A100	mare	SIVOM Cx Mar.		
Luneray	Blengre	Bourg-Dun	Blengre	A101	barrage avec prairie inondable		2001	
				A189				
				A148				
				A100				
				La Côte				
	Potay M9	Saint Pierre le Vieux	le Bois Marquis	AK 32 ZC35 ZD 21	barrage avec prairie inondable		2005	
	Ronchay n°2	Luneray (limite Greuville)			Le Rio	barrage avec prairie inondable		2006
	Vai Lubin	Gruchet St Siméon	Le Bourg	AC 327	barrage en appui sur remblai "voie verte"		2003	
	Résidence la Cavée	Luneray	La Gare	AD 435	bassin		2003	
Potay 5-6	La Gallarde	Au bosquet Le longchamp	ZH68 ZH66	bassin		2002		
ZA Greuville	Luneray	La plaine de la Gare	AD 419	bassin	Com com Terroir de Caux			
Bourville 22	Bourville	Fond de Frebourg	ZD18	barrage avec prairie inondable		2011		
Houdetot RD 437	Houdetot		plaine du moulin d'Ermenouville	ZC 75 ZC 77	barrage avec prairie inondable		2018	
La Chapelle	RD89	La Chapelle sur Dun	Plaine de St Pierre	A 479 A 480	bassin		2002	
	Bassin brûlé sivom n°6	La Chapelle sur Dun	A la butte	A341	bassin	SIVOM Cx Mar.		
	Au Bosquet RD 69 sivom n°3	La Chapelle sur Dun	Au bosquet	ZK14 ZK16	bassin	SIVOM Cx Mar.		
	Cour des Cadets	La Gallarde	La Cour des Cadets	B 365	bassin	SIVOM Cx Mar.		
	Las Grés sivom n°5	St Pierre le Vieux	plaine de la Chapelle	ZI 12	bassin	SIVOM Cx Mar.		
	Veules Est	Silleron Amont	Houdetot	plaine de Silleron	ZA 47 ZA 48 ZA 21	barrage	SIVOM Cx Mar.	
Silleron Aval		Angiens			B348	barrage	SIVOM Cx Mar.	
					B68 B 69 B 70			
Veules périphérie	Les Hollandais	Veules		AD195	bassin	SIVOM Cx Mar.		
	Crucifix	Veules	Chemin du Crucifix	AD194	bassin	SIVOM Cx Mar.		
	Les Abattoirs	Veules	Chemin qu'il faut	ZA45	barrage avec prairie inondable	SIVOM Cx Mar.		
	Cavée d'Iclon	Veules	Cavée d'Iclon	ZE11	bassin		2003	
	Veules Ouest	RD25	Veules		ZC16 ZC 38	bassin	commune de Veules les Roses	
Digue de la Plaine		Blossesville	Plaine de Manneville	ZH22 ZH 25	barrage avec prairie inondable		2010	

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, valide la liste des aménagements hydrauliques ci-dessus.

Fait à Blossesville, le 4 avril 2022,

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES

Espace Multi Services
40 rue Charles Lescane
76740 Fontaine le Dun